

ACCUEIL ☎ 02 47 23 46 20 📠 02 47 23 46 22

Courriel : ce.0371123v@ac-orleans-tours.fr

Année 2020 – 2021

## FICHE DE RECHERCHE de P.F.M.P.

Classe : ..... Formation : ..... Niveau : CAP  BAC PRO  / 2<sup>nde</sup>  1<sup>ère</sup>  Tale  3<sup>ème</sup>   
Période : du ..... au ..... / du ..... au .....

**L'ELEVE** : Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Téléphone : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Moyen de transport durant le stage : ..... Logement\* : .....  
Professeur assurant le suivi : .....

Partie à compléter au lycée

**L'ENTREPRISE D'ACCUEIL** :                      **Accepte l'élève**                       **Ne peut recevoir l'élève**

Raison Sociale : ..... Secteur d'activité : .....  
Nom du responsable : ..... Fonction du responsable : .....  
Tuteur de l'élève pendant le stage : ..... Fonction du tuteur : .....  
Adresse complète de l'entreprise : .....  
Téléphone : ..... Fax : ..... **Courriel obligatoire** : .....  
Repas possible, le midi (O/N) : ..... le soir (O/N) : ..... Prix du repas : .....

### Horaires de l'élève stagiaire dans l'entreprise :

Jours	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	de ..... à .....	de ..... à .....
<b>Mardi</b>	de ..... à .....	de ..... à .....
<b>Mercredi</b>	de ..... à .....	de ..... à .....
<b>Jeudi</b>	de ..... à .....	de ..... à .....
<b>Vendredi</b>	de ..... à .....	de ..... à .....
<b>Samedi</b>	de ..... à .....	de ..... à .....
<b>Dimanche</b>	de ..... à .....	de ..... à .....

Horaire hebdomadaire total = ..... heures.

**Les élèves mineurs doivent avoir un repos hebdomadaire de 2 jours consécutifs dont le dimanche.**

La durée de **travail hebdomadaire de l'élève mineur** ne peut excéder 30 h pour les moins de 15 ans et 35 h pour les 15 ans et plus.

La durée de **travail quotidienne de l'élève mineur** ne peut excéder 7 h pour les moins de 16 ans, et 8 h pour les élèves de 16 ans et plus.

**Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de 16 ans entre 20 h le soir et 6 h le matin, à l'élève de 16 ans et plus entre 22 h le soir et 6 h le matin.**

L'entreprise s'engage à prendre l'élève en stage, pour la période prévue en haut de cette fiche.  
Le Lycée s'engage à envoyer les conventions de stage dans les meilleurs délais.

Date, Cachet et Signature du Responsable de l'entreprise :

Visa de  
l'Enseignant  
réfèrent :

*Nous vous remercions de bien vouloir remettre ce document rempli et signé à l'élève, ou de nous le retourner.*